

<https://essaillon-sederon.net/Releve-du-registre-des-deliberations-de-la-mairie-de-Sederon>

Relevé du registre des délibérations de la mairie de Séderon

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 20 à 29 - Lou Trepoun 29, Dec-2000 -

Date de mise en ligne : jeudi 3 octobre 2013

Date de parution : octobre 2000

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Les travaux de l'adduction d'eau ont débuté en 1909 et se sont terminés en 1911. Le règlement des concessions date de septembre 1913 et fixe celles-ci à 8 francs par an.

L'histoire des lavoirs est liée au captage des sources et à la construction de fontaines publiques dont le trop-plein les alimente.

Sur un très vieux cadastre nous trouvons un rond bleu indiquant qu'une fontaine existait déjà à la place de l'actuelle fontaine de la république et causait beaucoup de tracas aux conseillers d'alors.

Dès 1859 une réunion a lieu ayant pour objet le vote d'une imposition extraordinaire pour faire face aux dépenses que nécessite sa réparation ou l'établissement d'une nouvelle fontaine.

En 1860, les choses ont dû s'aggraver car le Maire fait savoir que le conduit étant obstrué les habitants sont obligés d'aller puiser de l'eau à 500 m en dehors du village. La réparation fut exécutée pour 100 francs et l'eau recoula en quantité nécessaire.

La lecture du compte rendu d'un vote relatif à l'emplacement du nouveau cimetière nous apprend que l'eau de la fontaine publique venait d'une source située du côté du Pré de la Cour et qu'en outre il était question de faire venir de Rivaine, où se tenait la foire du mois de mai, une seconde fontaine...

En 1863 à nouveau l'état de la fontaine est « **pitoyable, insuffisante, boueuse par temps de pluie et tout à fait impotable** » (sic) ! on parle d'amener par des tuyaux de poterie de l'eau depuis la propriété CURNIER à 500 m de là.

Trente ans plus tard, en septembre 1893, le Maire REYNAUD-LACROZE, appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur l'établissement des fontaines et l'invite à nommer aussitôt une commission de trois membres chargés d'examiner la source dont les eaux seront assez abondantes pour servir à l'alimentation des fontaines.

Un an plus tard, le 23 septembre 1894, le Maire, REYNAUD-LACROZE informe le Conseil que cette source semble trouvée dans « la propriété du Sieur CASSAN » au lieu dit « les Lébrières ».

M. DUFOUR (?) est désigné pour dresser les plans et devis des fontaines publiques.

Toutes les solutions sont recherchées.

En décembre 1897, REYNAUD-LACROZE donne lecture d'une lettre du Sieur ESCLANJON, fontainier à MISON, dans laquelle il s'engage « à ses risques et périls à fournir à la Commune 18 000 litres d'eau par 24 heures rendues sur la place à l'entrée sud du village moyennant 3 000 F. et sous réserve 30 000 litres/24 h moyennant 4 000 F. Cette eau étant captée dans la propriété du Sieur GILLY Simon à la distance d'environ 530 m en amont du village. »

Le Conseil donne pouvoir au Maire de traiter définitivement avec le Sieur ESCLANJON « aux charges et conditions qu'il jugera à propos. »

Il faut croire que rien ne fut engagé car en août 1900 M. JULLIEN, nouveau Maire (après l'assassinat en mai 1900 de REYNAUD-LACROZE), expose que dans la propriété de Louise BONNEFOY, épouse d'Adolphe TOUCHE, au lieu dit la VAUTE, il existe une source pouvant largement subvenir aux besoins de la localité.

Relevé du registre des délibérations de la mairie de Séderon

Après résultats des examens de cette source, l'établissement des fontaines publiques est voté et inscrit au budget additionnel de 1902.

En 1904, Lucien BERTRAND, Député, élu Maire de Séderon, reprend les projets. Le 10 août 1905 il fait accepter par le Conseil le projet d'adduction d'eau potable et la construction de deux lavoirs pour la somme de 21 000 F.

Le 17 mai 1908 Lucien BERTRAND est réélu Maire et le Docteur PAYRE-FICOT est son premier adjoint. Pour compléter la subvention, un emprunt est voté à la caisse Nationale des retraites pour la vieillesse amortissable en 30 ans

En 1909 le Docteur PAYRE-FICOT, qui préside le Conseil, déclare que le projet d'adduction d'eau de la source TOUCHE est approuvé par le Préfet et demande qu'il soit procédé à l'adjudication des travaux le plus tôt possible. Un cahier des charges est établi et c'est M. ABRAN, maçon qui est chargé des travaux.

Un emprunt supplémentaire sera voté, ce qui porte le total à 25 500 F.

En janvier 1910 on change l'emplacement prévu pour le réservoir et le lavoir d'en haut (du sud). On doit pour cela procéder à l'achat des terrains de M. Joseph DUMOND et de M. Amédée VILHET. Cette modification permettra la distribution de l'eau au 2^e étage des maisons pour le cas où il y aurait ultérieurement des concessions particulières et aussi de laisser intacte la place du village déjà trop petite pour les jours de foire. M. PERBE, architecte, est chargé des plans.

Aucune délibération de 1911 ne mentionne l'état d'avancement des travaux de l'adduction d'eau qui avaient débuté en 1909.

Le 16 juin 1912 il est encore question de l'échange d'une parcelle de terrain de M. VILHET contre une parcelle communale pour la construction du lavoir et du réservoir.

La borne-fontaine de la Placette (actuellement place REYNAUD-LACROZE), devant l'ancienne boucherie DAVIN, avait été construite et l'eau qui se déversait dans la basse rue causait de la gêne aux habitants de ce quartier ; 72 F furent votés pour amener cette eau directement à la rivière.

Il y a quelques années une habitante du village se souvenait d'avoir assisté enfant à l'inauguration de la « fontaine de l'hôpital » le 14 juillet 1912. La statue de la Marianne, offerte par Lucien BERTRAND, fut placée sur son socle, au milieu de la fontaine, qui était ornée de branches de buis et de fleurs, au milieu d'une grande liesse et de chants.

Des années passèrent.

En 1926 il fut décidé de la construction de la fontaine de la Bourgade. Lors d'une réunion le 1er septembre 1929, le maire étant Sully BERNARD, le Conseil propose que l'on ferme par portes et vitrages les lavoirs exposés au froid durant l'hiver. Les travaux doivent être effectués très rapidement au lavoir d'en bas et l'année suivante pour celui de la Poste.

En 1936 de nouvelles études hydro-géologiques ont lieu pour le captage d'une nouvelle source, le débit de celle existante étant trop réduit. On fait aussi un projet d'établissement de bains-douches qui n'eut pas de suites.

Relevé du registre des délibérations de la mairie de Séderon

Le 18 juillet 1938, M. Sully BERNARD étant Maire, le Conseil confie à M. POUJOLAT, ingénieur du service vicinal, l'étude d'un projet de construction d'un lavoir bien abrité pour l'hiver. (On suppose que si le lavoir du bas avait bien été fermé en 1929, les travaux de celui de la Poste n'avaient pas été effectués. Il a dû être démoli, se trouvant alors en très mauvais état, et sa reconstruction est l'objet du projet).